



## Administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité

### Bureau des signalements pour violences, racisme et discriminations commises par des titulaires de fonction publique

Conformément à la révision de la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle par le Grand Conseil en 2023 et instituant un bureau des signalements, les personnes (usagères et usagers, public, titulaires de fonctions publiques) souhaitant déposer plainte pénale à l'endroit de titulaires de la fonction publique pour des faits en lien avec la discrimination, le racisme ou la violence sont accueillies, renseignées et soutenues par le centre de consultations du service de la cohésion multiculturelle (COSM). Il peut être atteint directement ou en remplissant une fiche de signalement simple.

**Remplir** la fiche de signalement, disponible sur le site du Service de la cohésion multiculturelle.

**Adresser** la fiche de signalement au centre de consultations du service, en indiquant le souhait d'être contacté-e pour un conseil ou un soutien.

Cette possibilité, concernant particulièrement la discrimination raciale, s'ajoute aux modalités de signalements auprès de l'employeur, de la hiérarchie, du service des ressources humaines et des différents services, offices et groupes de confiance existants au sein de l'administration neuchâteloise, pour tous types de discriminations.

